

77 - Mise à disposition de parcelles – Domaine public Site Lutte contre les Inondations – 15 Avril 2026

FONTAINE LA MALLET – Fontaine aux Cailloux – Intérieurs

A7 ; A410 ; A412 ; A622

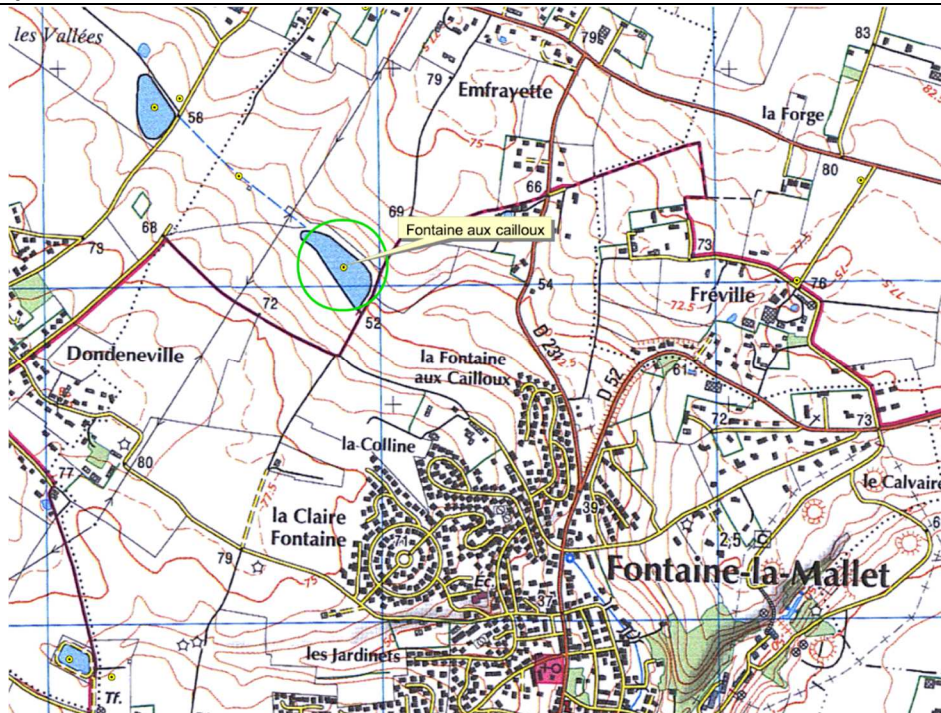
La Vallée

Emfrayette

Situation géographique

- ✓ Pâturage
 - Pose d'une clôture au frais du bénéficiaire pour la protection du remblai
 - Obligations : maintien du couvert végétal enherbé et entretien de la parcelle (pieds de haies, clôture, ...) ; gestion obligatoire des refus des animaux (orties, chardons, rumex ...) et des délaissés
 - Terrain non viabilisé, eau pour abreuver les animaux à fournir par le bénéficiaire

Situation géographique :



Surface utilisable : 595m² sur la A410 ; 8 538m² sur la A7 ; 17 821 m² sur la A412 ; 1 948m² sur la A622

Montant annuel de la redevance : 373.27€

valeur qui sera actualisée selon le dernier indice national des fermages en vigueur



Critère d'attribution :

	Critère	Sous-critère	Barème		
1	Prise en compte des contraintes du site et mesures pour limiter les impacts : voisinage, accès			/2	
2.2	Si pâturage, moyens pour assurer la sécurité et le bien-être animal				
	<u>Justifier d'un terrain de repli pour la période hivernale</u>	<u>Obligatoire</u>	<u>Candidature non recevable en l'absence</u>		
a	Modalités de mise en œuvre du pâturage : Capacité à intervenir rapidement en cas de nécessité, Délais prévu, Fréquence des visites Mesures envisagées pour la protection des aménagements (barrages, haie, pige de couleur ...)		De 0 à 5	/10	
b	Mesures envisagées pour la gestion des délaissés : refus des animaux, pieds de clôture		De 0 à 3		
c	Préservation du site : adaptation du type et du nombre d'animaux à la surface et aux contraintes du site		De 0 à 2		

Total /12

en cas d'égalité sur la note totale sera retenu le candidat ayant la meilleure note au critère a